

Pourquoi gérer l'eau par bassin versant?

Une goutte d'eau qui tombe sur un terrain coule vers un cours d'eau en passant bien souvent par un terrain voisin, faisant fi des limites de propriété ou des frontières administratives.

De même, les milliards de gouttes d'eau qui tombent dans un bassin versant, qu'elles s'infiltrent dans le sol ou ruissellent à sa surface, entraînent avec elles divers polluants en coulant vers un cours d'eau.

De façon générale, la qualité de l'eau, dans un endroit donné, dépend de toutes les activités se déroulant en amont. C'est pourquoi, pour obtenir de bons résultats, les efforts de l'ensemble des citoyens et citoyennes doivent porter sur tout le bassin versant et favoriser une meilleure concertation.

Par où commencer?

La mise en place de la gestion de l'eau par bassin versant est un processus démocratique de longue haleine. Pour les bassins versants des rivières Nicolet et Bécancour, le processus s'amorce de la façon suivante:

- mobiliser tous les usagers et obtenir un appui de toutes les personnes qui jouent un rôle déterminant dans les secteurs agricole, industriel, municipal, etc.;
- réaliser un portrait de l'état des bassins versants, de façon à poser un diagnostic bien fondé;
- fixer les objectifs et établir un plan d'action.

**À nous tous de faire
de ce projet une réalité ...**

**Votre participation est
indispensable.**

**Nous attendons vos
commentaires.**

**Conseil régional
de l'environnement
du Centre-du-Québec**

**Centre La Plaine
Case postale 463
Drummondville (Québec)
J2B 6W4**

**Téléphone: (819) 475-1048
Télécopieur: (819) 475-1048
Courriel: info@crecq.qc.ca
Site web: www.crecq.qc.ca**

Réalisé par :



CRECQ

En partenariat avec :



Ministère de l'Environnement
RECYC-QUÉBEC



Parce que chaque geste compte

La gestion de l'eau par bassin versant

Une question d'avenir!



**Conseil régional
de l'environnement
du Centre-du-Québec**

Qu'est-ce qu'un bassin versant?

Un cours d'eau naît à sa source et grandit au fur et à mesure qu'il coule vers la mer. Il se gonfle de l'eau de ses affluents et aussi de l'eau de pluie qui s'infiltré dans le sol ou qui ruisselle à sa surface

L'ensemble des terres qui recueillent les eaux de pluie jusqu'à les concentrer en un cours d'eau constitue le bassin versant de ce cours d'eau. Le bassin versant d'un cours d'eau peut donc se définir comme l'ensemble des terres où ruissellent, s'infiltrent et courent toutes les eaux qui alimentent ce cours d'eau.

On appelle ligne de partage des eaux ou encore ligne de crête la limite naturelle entre deux bassins versants. Cette ligne de partage des eaux est constituée des sommets qui séparent la direction d'écoulement des eaux de ruissellement.

Schéma de la limite entre deux bassins versants

Ligne de partage des eaux

Bassin versant 1 Bassin versant 2

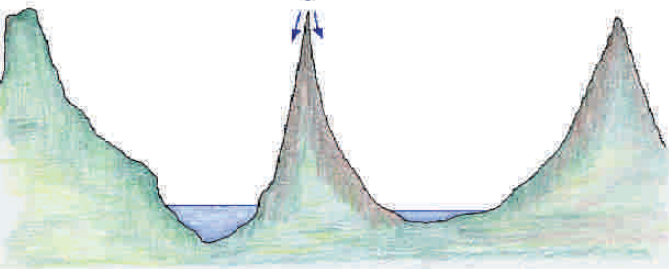
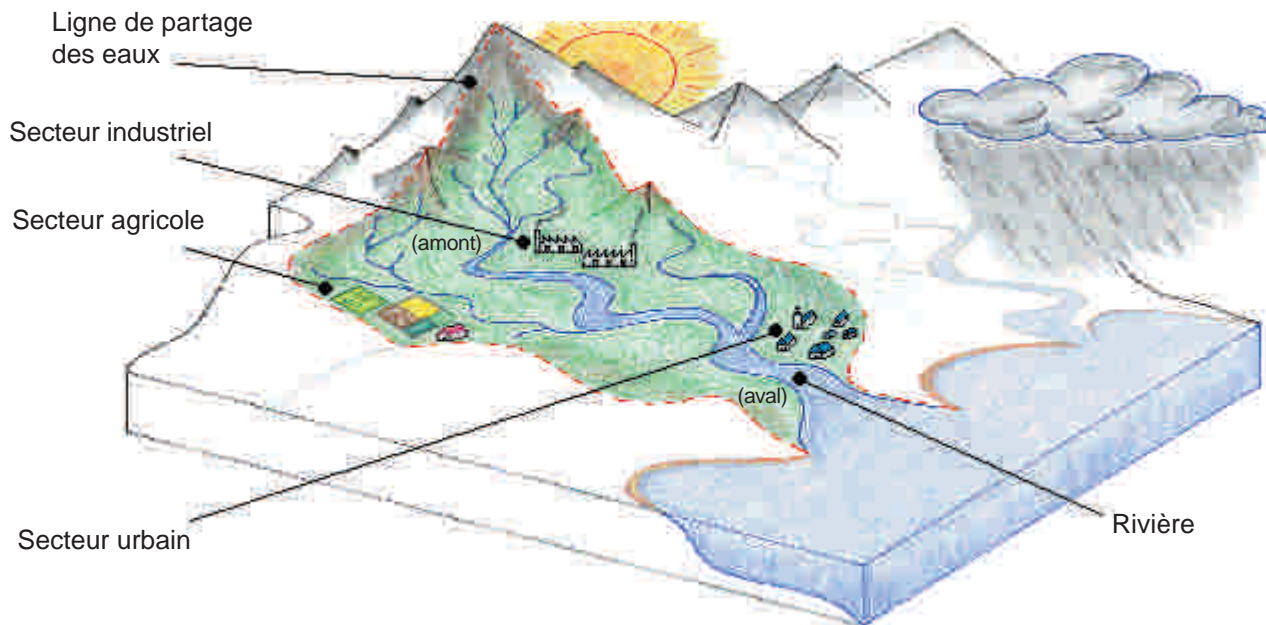


Schéma d'un bassin versant



L'influence de l'homme

Le bassin versant supporte de nombreuses activités agricoles, industrielles et urbaines qui modifient profondément son fonctionnement et sa santé. Ainsi, par ses prélèvements, ses rejets et ses transformations du territoire, l'homme modifie la quantité et la qualité de l'eau dans les rivières, entraînant ainsi des effets directs ou indirects sur les écosystèmes drainés par le bassin versant.

La gestion de l'eau par bassin versant

L'eau, ressource naturelle essentielle à la vie, doit être utilisée avec le plus grand respect. La gestion de l'eau par bassin versant a pour objectif d'améliorer la gestion actuelle de l'eau en favorisant une meilleure

harmonisation entre les divers besoins et intérêts des communautés humaines et ceux des écosystèmes aquatiques. Elle intègre la protection de la santé publique, la sécurité des populations et de leurs biens (inondations), la protection de la faune et la restauration des habitats. De plus, elle vise un partage équitable des ressources aquatiques entre les différents usagers, dans une perspective de développement durable.

À l'heure actuelle, ce mode de gestion de l'eau par bassin versant est en vigueur dans de nombreux pays. Au Québec, une trentaine de comités de bassin sont déjà en place et d'autres, en voie de l'être.

D'ailleurs, depuis mars 1996, le Québec est membre du Réseau international des organismes de bassin (RIOB) qui regroupe une cinquantaine de pays. Au Centre-du-Québec, en mars 2002, des comités provisoires se sont mis en place, notamment pour les rivières Nicolet, Bécancour et Saint François.